

## Compte Rendu de la CAPD 12 mars 2020

### Promotions : avancement accéléré

Les collègues aux 6èmes et 8èmes échelons peuvent prétendre à une accélération de leur avancement et accéder à l'échelon supérieur avec un an d'avance. Cela concerne les collègues qui ont eu un RDV carrière en 2018-2019 et qui ont reçu leur appréciation finale en septembre sur les boîtes i-prof.

- Barème :

30 % des collègues concernés sont promus.

appréciation finale du RDV carrière donnée par l'IA-DASEN :

excellent = 4 points

Très satisfaisant = 3 points

Satisfaisant = 2 points

A consolider = 1 point

Non renseigné = 0 point

Le discriminant suivant est l'Ancienneté de service.

Puis à égalité de barème, les fonctions particulières sont discriminantes (ASH, direction, Education prioritaire : sans hiérarchie et cumulable).

Enfin, le respect de la parité femmes/hommes est pris en compte et peut modifier le tableau d'avancement : le pourcentage de promues doit être égal au pourcentage de promouvables.

- Comment est posé l'avis final du DASEN ?

Cela suit un algorithme, selon l'avis donné à chacun des 11 items évalués.

6 items évalués pareil, sans item « à consolider » = appréciation suit les 6 items majoritaires. (ex : 6 items EX, divers avis TS et S et 0 à consolider = avis EX)

Si aucun majoritaire (moins de 6), avis IA selon item le plus nombreux.

Si 6 items ou + sont AC = avis IA « à consolider »

Si de 1 à 5 items AC = avis IA baissé d'un niveau sauf si niveau satisfaisant (maintenu).

Remarques des syndicats : un accompagnement doit être mis en place pour les items évalués « à consolider ». Et les pistes devraient être notifiées dans le compte rendu. Les comptes-rendus sont d'ailleurs très tardifs (mai-juin). L'administration répond que l'accompagnement est fait par les IEN, que l'espace est limité pour les commentaires et que les comptes-rendus sont bloqués tant que tous ne sont pas rentrés dans le logiciel.

- Passage du 6ème au 7ème échelon :

17 promu.es sur 58 promouvables.

Répartition des avis : 3 EX / 32 TS / 23 S. Il y a beaucoup moins d'avis EX que l'an dernier.  
Sont promus : les 3 EX et 14 TS. Pas d'égalité de barème.

Pour rétablir la parité, un homme est promu à la place d'une femme.

· Passage du 8ème au 9ème échelon :

43 promu.es sur 144 promouvables.

répartition des avis : 30 EX / 76 TS / 38 S / 1 AC / 1 non renseigné

Sont promus : 28 EX et 15 TS.

Pour rétablir la parité, quatre femmes sont promues à la place de quatre hommes.

Cas des collègues qui n'ont pas pu avoir de RDV carrière :

- a) Un RDV de rattrapage est organisé en septembre (nouveau 2019)
- b) Si le RDV de rattrapage n'est pas possible : Avis sur dossier, donné par l'IENA et basé sur le dernier rapport inspection.
- c) Enseignants en disponibilité qui ont une activité rémunérée : droit à conservation de l'avancement pendant maximum 5 ans. Les enseignants concernés ont reçu un message dans I-PROF (disponibilités pour étude, recherche, convenance personnelle, donner des soins, création d'entreprise, élever enfant moins 8 ans). Sur dossier avec justificatifs. Conditions : activité salariée de 600h/an minimum et selon cotisations si travailleur indépendant (4 trimestres assurance vieillesse). Pas de conditions si pour création entreprise.

### Liste d'aptitude direction

- Liste avec entretien nécessaire

36 candidat.es dont 2 ont reçu un avis défavorable.

Le SNUipp-FSU 54 fait remarquer qu'il y a beaucoup moins de candidat.es que l'année dernière, et un grand nombre d'entre eux.elles ont peu d'ancienneté : on sent que la fonction n'attire plus.

- Inscription de plein droit :

19 inscrit.es, c'est plus que l'an dernier. Tou.te.s ont un avis favorable.

- Nomination sur la liste pour reprendre une direction :

11 demandes qui reçoivent toutes un avis favorable.

## Quelques questions diverses du SNUipp-FSU 54

- Demande d'étalement des retenues sur traitement pour les jours de grèves :
  - ⇒ Ce n'est pas possible sans ordre national car cela se base sur la campagne de RESSAC qui est automatisée. Il y a toujours 2 mois de décalage au moins. La plafond de saisie maximum sera appliqué.
- Etat des remplacements, des annulations des stages :
  - ⇒ La situation est mauvaise dans tout le département. Les stages placés dans les 15 jours juste après les vacances d'hiver ont été annulés ou reportés pour anticiper le nombre d'enseignants absents pour cause de coronavirus. Pour avoir les statistiques du remplacement, il faudra attendre la fin d'année et le bilan de REMP 54.
- Généralisation des PIAL à la rentrée 2020 :

- ⇒ Les propositions de l'IEN ASH ne sont pas validées à ce jour.

Objectif : 60 PIAL sur le département à la rentrée.

On ne connaît pas le budget donc on ne peut pas dire si il y aura un.e référent.e AESH sur chaque PIAL.

- Est-ce que les AESH référent.es sont amenés à faire des remplacements ?
  - ⇒ Certain.es AESH ont fait le choix de remplacer sur leur partie accompagnement. D'autres sont sollicité.es. Ils ne vont pas sur un autre PIAL.

- CAPPEI

Comment seront choisis les postes support de formation CAPPEI ?

- ⇒ L'IEN ASH a analysé tous les postes occupés par des collègues non spécialisé.es et les secteurs les plus concernés.

Cette année il y aura 20 postes supports : 13 dans 1<sup>er</sup> degré et 7 dans 2<sup>d</sup> degré.

47 dossiers de candidature ont été reçus, 2 hors délai non validés.

- Décharges de direction exceptionnelles

70 % été données aux vacances de février.

- Etat des démissions :

Cette année scolaire, 7 démissions : 4 titulaires et 3 EFS.

- Affectation des collègues sur mi-temps complément de formation CAPPEI. Où seront-ils.elles quand la formation se terminera ?

Soit restent sur la classe pour la continuité de service si élèves difficiles, soit sur ½ poste brigade dans circo ou circo voisine, soit sur ½ poste vacant.

- Affectation des collègues nommé.es sur un poste vacant une partie de l'année :

Ils.elles seront nommé.es ensuite comme brigade dans circo ou circo voisine, ou en surnombre, ou sur un poste vacant